

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**Distr. générale  
19 septembre 2001

Original: français

---

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 75 a) de l'ordre du jour  
**Examen et application du Document de clôture**  
**de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée**  
**générale : mesures de confiance à l'échelon régional :**  
**activités du Comité consultatif permanent**  
**des Nations Unies chargé des questions de sécurité**  
**en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 14 septembre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République démocratique  
du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la seizième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 13 au 17 août 2001 à Kinshasa (République démocratique du Congo) (voir annexe).

La réunion a fait d'importantes recommandations et arrêté un programme de travail du Comité pour 2001-2002 qui requièrent le soutien du Secrétaire général des Nations Unies.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire redistribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 75 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Atoki Ileka



**Annexe à la lettre datée 14 septembre 2001, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la République démocratique du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la seizième réunion ministérielle du Comité consultatif  
permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité  
en Afrique centrale**

**Kinshasa, 13-17 août 2001**

## **Introduction**

La seizième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Kinshasa, du 13 au 17 août 2001.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Le Rwanda a été absent.

Les représentants des secrétaires généraux de l'ONU et de la CEEAC, ont également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire-général de l'ONU, lu par M. Kamel Morjane, Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en République démocratique du Congo;
- L'allocution de S. E. M. l'Ambassadeur Nelson Cosme, Secrétaire général adjoint de la CEEAC;
- Le discours d'ouverture de S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

La cérémonie de clôture a été présidée par S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

## **Adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Rapport du Bureau sortant par son président.
4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale.

5. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale.
6. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif.
  - a) Mise en place du COPAX;
  - b) Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre les forces armées des pays de l'Afrique centrale;
  - c) Création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale;
  - d) Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie de l'Afrique centrale.
7. Briefing sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.
8. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.
9. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et personnes déplacées en Afrique centrale.
10. Organisation de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.
11. Examen du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif.
12. Examen du programme de travail du Comité pour 2001-2002.
13. Date de la prochaine réunion.
14. Divers.
15. Adoption du rapport de la seizième réunion ministérielle.

## Déroulement des travaux

### I. Élection du Bureau

Le Comité a élu un bureau composé comme suit :

*Président* : République démocratique du Congo  
*Premier Vice-Président* : République centrafricaine  
*Deuxième Vice-Président* : Guinée équatoriale  
*Rapporteur* : République du Congo

### II. Rapport du Bureau sortant

Le Comité a pris acte du rapport du Bureau sortant présenté par S. E. M. Séverin Ntahomvukiye, Ministre des relations extérieures et de la coopération de la République du Burundi, Président du Bureau.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Bureau s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors de la quatorzième réunion ministérielle, au sujet notamment de la sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la signature et/ou de la ratification du Pacte de non-agression, du Pacte d'assistance mutuelle, du Protocole relatif au COPAX, de l'organisation des quinzième et seizième réunions ministérielles, de la préparation de la Conférence sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés et des démarches menées en vue du démarrage effectif du COPAX, et de l'établissement du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie.

### **III. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale**

#### **Angola**

Le Comité a appris avec consternation le deuil qui a récemment frappé le peuple angolais à la suite de l'attentat perpétré par l'UNITA contre un train de voyageurs, entraînant la mort de plusieurs centaines de personnes.

Il s'est associé au deuil du peuple angolais en cette circonstance douloureuse et lui a exprimé ses condoléances les plus attristées.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la poursuite de la guerre en Angola, du fait notamment des attaques répétées de l'UNITA et des conséquences néfastes qui en découlent pour la paix, la sécurité, la stabilité, le développement de ce pays, ainsi que pour le bien-être de ses populations.

Il a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement de l'Angola pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité sur toute l'étendue du territoire et assurer la protection des populations civiles.

Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux personnes déplacées.

Il a invité l'UNITA à abandonner la logique de la guerre pour la logique de la réconciliation nationale et d'une paix profitable à tous les Angolais en se conformant aux termes du Protocole de Lusaka.

Le Comité a lancé un appel à tous les pays de l'Afrique centrale pour un respect strict des sanctions décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies contre l'UNITA.

#### **Burundi**

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par l'aggravation de l'insécurité au Burundi et notamment par la poursuite et l'intensification des violences perpétrées contre les populations civiles dans ce pays par les groupes armés basés dans certains pays voisins.

Il s'est félicité de la conclusion récente d'un accord sur le leadership de la transition qui autorise de réels espoirs sur l'évolution de la situation au Burundi.

Il a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement du Burundi et de tous les Burundais engagés dans la recherche de la paix durable pour le pays.

Le Comité a salué les efforts déployés par le Médiateur, S. E. M. Nelson Mandela et certains chefs d'État des pays membres du Comité consultatif pour ramener la paix au Burundi et a encouragé ceux-ci à les poursuivre dans le cadre du Processus d'Arusha.

Il a invité les pays de la sous-région d'Afrique centrale et plus particulièrement ceux de la région des Grands Lacs à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation et à s'abstenir d'apporter une aide directe ou indirecte à la rébellion.

Le Comité a lancé un appel solennel à tous les mouvements armés afin qu'ils déposent immédiatement les armes et se joignent au Processus d'Arusha en engageant notamment des négociations pour un cessez-le-feu total et rapide.

Il a exhorté toutes les parties burundaises à oeuvrer en faveur de la réconciliation nationale et du retour à la paix au Burundi afin de permettre l'application intégrale de l'Accord de paix d'Arusha.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour un soutien conséquent aux efforts de paix au Burundi, notamment par la mise en oeuvre d'une coopération plus effective et plus engagée.

### **Cameroun**

Le Comité a salué le climat de paix et de stabilité observé au Cameroun.

Il s'est félicité de la poursuite de la politique de dialogue menée par le Gouvernement camerounais dans le cadre de la mise en oeuvre d'une démocratie consensuelle propice à un développement harmonieux du pays.

Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le Gouvernement camerounais dans la poursuite de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme de même que la consolidation de ses acquis en matière de droits de l'homme.

Il a été informé de l'évolution des investigations de la commission d'enquête mise sur pied par le Gouvernement camerounais pour faire la lumière sur l'affaire dite des neuf disparus de Bépanda et des mesures disciplinaires et judiciaires engagées contre les mis en cause.

Il s'est félicité de la politique de bon voisinage menée par le Gouvernement camerounais à l'égard des autres pays de la sous-région.

Le Comité s'est de nouveau déclaré vivement préoccupé par les informations fournies par la délégation camerounaise sur la persistance des tentatives d'infiltration et des actes de provocation répétés des forces nigérianes à Bakassi et à divers autres points de la frontière, et a à nouveau invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie.

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigeria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant elle.

Le Comité a à nouveau exhorté le Nigéria à se conformer strictement aux mesures conservatoires édictées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et a invité les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

### **Congo**

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation au Congo, marquée notamment par l'amélioration remarquable de la situation générale de paix et de sécurité, le retour des réfugiés et des personnes déplacées, la poursuite du ramassage des armes de guerre, la démobilisation et la réinsertion des ex-miliciens et la reprise des activités économiques et commerciales dans toutes les villes secondaires précédemment désertées par les populations.

Le Comité s'est félicité des efforts menés par le Gouvernement congolais en vue de la réconciliation nationale dans ce pays et en particulier de la tenue à Brazzaville, de mars à avril 2001, du dialogue national sans exclusive qui a connu la participation de toutes les composantes de la vie nationale.

Il a marqué son appréciation au sujet du bon déroulement des opérations de recensement administratif et a invité tous les acteurs politiques à s'engager avec sérénité dans la relance du processus démocratique en cours.

Le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de la situation créée dans plusieurs régions du Congo par l'afflux massif de réfugiés en provenance des pays voisins, et des conséquences néfastes au plan sécuritaire, économique, social et environnemental qui en résultent. Il a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'un appui conséquent et rapide soit apporté au Congo afin de l'aider à faire face à cette situation.

### **Gabon**

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique en République gabonaise.

Il s'est félicité de la tenue à Libreville du 25 juillet au 1er août 2001 de la rencontre tripartite (Gabon-Congo-HCR) qui a notamment abouti au rapatriement volontaire d'une première vague de réfugiés congolais du Gabon et a encouragé les parties impliquées à poursuivre leurs efforts en vue de la finalisation de ce dossier.

### **Guinée équatoriale**

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale.

Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale.

### **République centrafricaine**

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par les récents événements survenus en République centrafricaine et en particulier par la tentative de coup d'État perpétrée en mai dernier qui a causé de nombreuses victimes et d'importants déplacements de population.

Il a pris note des informations relatives à la présence en République centrafricaine de nombreux réfugiés en provenance des pays voisins et des problèmes de sécurité qui en découlent pour le pays d'accueil.

Il s'est félicité du retour au calme dans ce pays et a pris note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre l'insécurité et poursuivre le processus de la restructuration des forces armées et le désarmement.

### **République démocratique du Congo**

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé de la poursuite des atteintes à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Il a salué les efforts déployés par le Président Joseph Kabila en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, afin de garantir le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le Comité a demandé aux parties ne l'ayant pas encore fait d'achever leur désengagement sur les nouvelles positions défensives conformément au Plan de Kampala et aux Sous-Plans de Harare sur le désengagement et le redéploiement.

Le Comité a demandé à tous les pays dont les troupes se trouvent présentes en République démocratique du Congo de prendre les dispositions nécessaires et suffisantes à un retrait rapide, complet et ordonné conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de restaurer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays.

Il a demandé à toutes les parties concernées de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la démilitarisation rapide de la ville de Kisangani conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il a lancé un appel pressant au Conseil de sécurité pour qu'il passe dans les meilleurs délais à l'application de la phase 3 du déploiement de la MONUC.

Le Comité s'est déclaré gravement préoccupé de la poursuite du pillage systématique et de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses dans la partie occupée de la République démocratique du Congo et a demandé l'arrêt immédiat de ces pratiques.

Il a exprimé sa vive préoccupation au sujet de la détérioration de la situation humanitaire en République démocratique du Congo et des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans la partie occupée de la République démocratique du Congo.

Le Comité s'est réjoui de la perspective du démarrage prochain de la réunion préparatoire du dialogue intercongolais et a lancé un appel pressant à toutes les parties congolaises pour qu'elles coopèrent pleinement avec le facilitateur, Sir Ketumile Masire et participent activement à ce dialogue dans un esprit de tolérance et de compromis.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son appui au processus de paix en République démocratique

tique du Congo et fournisse une assistance conséquente aux populations touchées par la guerre.

#### **Sao Tomé-et-Principe**

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut à Sao Tomé-et-Principe et du renforcement du processus démocratique avec les récentes élections présidentielles remportées par S. E. M. Fradique Melo Bandeira de Menezes.

Il a pris note avec satisfaction des perspectives stimulantes pour l'économie de ce pays que favorise la signature récente d'un accord pour l'exploitation de ses ressources pétrolières.

#### **Tchad**

Le Comité a pris note des informations fournies par la délégation tchadienne sur le bon déroulement des élections présidentielles au Tchad.

Il s'est félicité de la réélection de S. E. M. Idriss Deby, Président de la République du Tchad, et de sa détermination à placer son nouveau mandat sous le signe de la réconciliation nationale et la perspective d'une alternance pacifique au Tchad à travers la consolidation du processus démocratique, la lutte contre la pauvreté et le développement de la coopération bilatérale et multilatérale.

Il a pris note avec satisfaction des succès enregistrés par les forces de sécurité tchadiennes dans la lutte contre les coupeurs de route et le grand banditisme urbain, ainsi que des résultats positifs des efforts menés par le Gouvernement tchadien pour apaiser les tensions entre éleveurs et agriculteurs.

Il s'est déclaré préoccupé par la poursuite des hostilités menées par l'opposition armée et a encouragé les autorités tchadiennes à poursuivre la politique de dialogue et de la main tendue en direction de l'opposition afin de parvenir à une réconciliation nationale entre tous les Tchadiens.

Il a appelé toutes les parties tchadiennes à répondre favorablement à cette volonté de dialogue et à privilégier la conciliation afin de préserver les intérêts supérieurs du peuple tchadien.

### **IV. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale**

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'intensification des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant notamment à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé la poursuite de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.



Le Comité s'est notamment félicité :

- De la coopération entre la RDC et l'Angola pour la formation des éléments de la Police nationale de RDC;
- De l'organisation de patrouilles mixtes aux frontières entre la RDC et le Congo qui ont notamment permis de rétablir la navigation sur le fleuve Congo et la sécurisation des populations riveraines;
- De la visite à Brazzaville du Ministre des affaires étrangères de l'Angola qui a donné lieu à des entretiens avec ses homologues congolais sur les questions de sécurité dans la sous-région;
- Des concertations tripartites RDC-Angola-Congo;
- De la formation de stagiaires des forces de police du Congo, de RCA et du Tchad à l'École nationale supérieure de police de Yaoundé;
- De la coopération entre les autorités de la RDC et du Congo ayant notamment abouti au rapatriement des réfugiés de ce dernier pays;
- De la rencontre entre les autorités chargées de la défense et de la sécurité au Burundi et leurs homologues de la RDC;
- Des succès enregistrés par la coopération entre les forces de police camerounaises et centrafricaines, notamment dans la lutte contre les vols transfrontaliers de véhicules;
- De la coopération entre le Cameroun et la RCA en matière de formation d'officiers des forces armées centrafricaines, de la police, de la gendarmerie et des agents des douanes;
- Des concertations organisées entre les autorités administratives et militaires centrafricaines et leurs homologues du Cameroun pour dissiper les malentendus et les tensions entre les populations des zones frontalières;
- Des concertations organisées entre les autorités camerounaises et tchadiennes qui ont abouti au rapatriement volontaire de plus de 500 réfugiés tchadiens;
- Des opérations conjointes menées par le Tchad et le Cameroun qui ont abouti à la récupération de l'épave de l'aéronef militaire camerounais qui s'est écrasé en territoire tchadien;
- De la signature d'accords entre Sao Tomé-et-Principe et le Gabon et entre Sao Tomé-et-Principe et la Guinée équatoriale sur la délimitation des frontières maritimes;
- De l'organisation de patrouilles mixtes aux frontières entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale;
- Des rencontres de concertation entre autorités administratives et militaires des zones frontalières pour dissiper les tensions entre populations et renforcer la confiance;
- Des rencontres au sommet organisées entre les pays de l'Afrique centrale au niveau bilatéral ou multilatéral sur des questions de sécurité.

Le Comité a manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la recrudescence du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier

du développement du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes de grande envergure pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés.

Rappelant l'importance que revêt pour la paix et la sécurité dans la sous-région, le Protocole relatif au COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle conclus en février 2000 à Malabo entre les pays d'Afrique centrale, le Comité a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou à ratifier lesdits textes.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité a lancé un appel aux pays n'ayant pas encore signé l'Accord de coopération en matière de police criminelle adopté à Yaoundé en avril 1999 lors de la réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) de prendre toutes les dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

## **V. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif**

### **A. Mise en place du COPAX**

Le Comité s'est félicité des informations fournies par le Secrétaire général adjoint de la CEEAC sur l'état de l'évolution des ratifications des textes régissant le COPAX et du Pacte d'assistance mutuelle et en particulier de la ratification par le Cameroun, Sao Tomé-et-Principe, le Gabon et la Guinée équatoriale de ces deux instruments. Il a demandé à ces pays de transmettre les instruments de ratification y afférents au pays dépositaire, à savoir le Gabon, et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à prendre les dispositions nécessaires à la ratification de ces instruments juridiques avant la prochaine réunion ministérielle.

S'agissant du Mécanisme d'alerte rapide, le Comité a également été informé de l'achèvement de l'aménagement et de l'équipement de l'immeuble mis à disposition de la CEEAC par le Gouvernement gabonais.

Il a pris note avec satisfaction des informations relatives à la mise à disposition par le Gouvernement gabonais d'une ligne budgétaire destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement du Mécanisme.

Il s'est félicité des contacts actuellement en cours entre la CEEAC et le Gouvernement gabonais en vue du démarrage prochain du Mécanisme d'alerte rapide.

**B. Organisation des exercices militaires conjoints aux opérations de paix entre forces armées des pays de l'Afrique centrale**

Le Comité a réitéré son intérêt pour l'organisation de ces exercices militaires.

Il a de nouveau recommandé la convocation d'une rencontre regroupant les chefs d'état-major des pays d'Afrique centrale afin de repenser l'exercice militaire « Biyongho 98 », de revoir son coût à la baisse et de déterminer la répartition des contributions entre les différents pays.

Le Comité a pris note de l'offre faite par le Gouvernement de la République gabonaise d'accueillir ladite rencontre au cours du mois d'octobre 2001 à une date à déterminer.

Il a demandé au Gouvernement gabonais de soumettre au secrétariat du Comité une proposition de budget pour l'organisation de cette rencontre.

Mandat a été donné au Bureau de mener en liaison avec le secrétariat du Comité, la CEEAC et le Gouvernement gabonais toutes les démarches nécessaires à l'organisation effective de cette rencontre.

**C. Création d'un parlement sous-régional en Afrique centrale**

Le Comité a pris note avec satisfaction des informations relatives au démarrage des travaux de construction du bâtiment destiné à abriter le parlement sous-régional.

Le Comité a été informé de la poursuite des contacts entre le Secrétariat général de la CEEAC et les différents pays membres au sujet de la mise en place du réseau de parlementaires créé à Malabo le 24 juin 2000.

Il a également accueilli avec satisfaction les informations relatives à l'adoption des textes portant organisation et fonctionnement du réseau de parlementaires.

Mandat a été donné au Bureau du Comité de continuer à suivre l'évolution de la question et d'en rendre compte à la prochaine réunion.

Il rappelle néanmoins aux membres le Protocole instituant le Réseau de parlementaires adopté en novembre 2000.

**D. Création d'un centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale**

Le Comité a félicité le Gouvernement camerounais, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Secrétariat général de la CEEAC pour leurs efforts conjugués menés dans la mise en oeuvre effective du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie de l'Afrique centrale.

Il a pris note des informations relatives à la poursuite des activités du Centre sous la conduite du coordonnateur du projet nommé auprès du PNUD par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le Comité s'est félicité des contacts de haut niveau entretenus par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Gouvernement camerounais en vue de l'avancement de ce dossier.

Il a été informé de la tenue à Libreville du 2 au 5 juillet 2001 de la réunion des experts chargés d'examiner le projet de texte devant régir l'organisation et le fonctionnement du Centre. Il a examiné le rapport établi à cette occasion et en a pris bonne note tout en félicitant les experts pour la qualité de leur travail.

## **VI. Briefing sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**

Le Comité a pris note avec intérêt du briefing sur la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, présenté par M. Ferdinand Ngoh Ngoh, expert du secrétariat du Comité.

Il s'est félicité des informations relatives au déroulement de la Conférence et au contenu du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères adopté à l'issue de la Conférence.

Il a accueilli avec satisfaction la prise en compte par ledit Programme d'action d'une part importante des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale tenue à N'Djamena en octobre 1999 et des préoccupations contenues dans la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Il a toutefois regretté que toutes les préoccupations exprimées par les délégations africaines au cours de cette conférence n'aient pu être prises en compte dans le Programme d'action et a émis le vœu que les échéances futures relatives à ces questions permettent d'autres progrès en la matière.

Le Comité a exhorté les pays membres à prendre les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre du Programme d'action dans leurs territoires respectifs et à élaborer des projets susceptibles de bénéficier de l'assistance internationale prévue dans le Programme d'action pour faire face à la prolifération des armes légères et de petit calibre qui affecte tout particulièrement la sous-région de l'Afrique centrale.

## **VII. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale**

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale qui s'est tenue à N'Djamena du 25 au 27 octobre 1999, le Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en oeuvre.

Il s'est notamment félicité des opérations de désarmement des personnes détenant illégalement des armes à feu, des opérations menées pour le ramassage des armes disséminées au sein des populations, notamment dans les pays sortant d'un conflit, des opérations de démobilisation et de désarmement des ex-combattants, de l'organisation de campagnes de sensibilisation des populations aux dangers des ar-

mes à feu, de la mise en place dans les différents pays membres de législations appropriées régissant la commercialisation et la détention des armes à feu ainsi que les activités des sociétés de gardiennage, du renforcement des contrôles aux frontières, de l'organisation d'opérations de ramassage et de destruction des armes et des mesures prises pour lutter contre le grand banditisme et les coupeurs de route.

Le Comité s'est également félicité de l'organisation à Brazzaville le 14 avril 2001 d'une cérémonie publique de destruction d'armes de guerre baptisée « flamme de la paix » et a encouragé les autres pays de la sous-région confrontés au phénomène de la prolifération des armes légères et de petit calibre à organiser de telles cérémonies en raison de l'importance de leur impact psychologique.

Le Comité a recommandé aux pays membres d'intensifier leurs efforts pour la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence et plus généralement de doubler d'ardeur dans la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, compte tenu des dangers que ce fléau fait peser sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement de la sous-région.

### **VIII. Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique centrale**

Après avoir passé en revue les recommandations formulées par la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et des personnes déplacées qui s'est tenue à Bujumbura du 14 au 16 août 2000, le Comité s'est félicité des efforts déployés par les pays de la sous-région pour les mettre en oeuvre.

Le Comité a également pris note avec satisfaction, d'une part, de la mise en place dans plusieurs pays membres de structures institutionnelles chargées de la gestion des questions relatives aux réfugiés et, d'autre part, des efforts menés par les autorités des pays abritant des réfugiés pour promouvoir le rapatriement volontaire de ceux-ci en collaboration avec les pays d'origine des réfugiés et les institutions internationales compétentes, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Il a exprimé sa préoccupation au sujet des informations communiquées par plusieurs délégations relatives aux risques que fait courir l'afflux de réfugiés en provenance de pays voisins à leur sécurité et à leur stabilité.

Il a demandé à tous les pays de la sous-région de se conformer aux normes internationales relatives à l'accueil et à la gestion des réfugiés et notamment à l'obligation de procéder à leur désarmement et à leur installation à distance raisonnable des frontières de leur pays d'origine.

Il a encouragé tous les pays de la sous-région à poursuivre leurs efforts pour soulager la souffrance des réfugiés et personnes déplacées se trouvant sur leur territoire dans le respect des normes internationales pertinentes.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale et notamment aux institutions spécialisées des Nations Unies pour qu'elles apportent un soutien plus conséquent aux nombreux réfugiés et personnes déplacées en Afrique centrale, ainsi qu'aux pays qui les abritent.

## **IX. Organisation de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés**

Le Comité a pris note avec intérêt des explications fournies par Mme Pamela Maponga, Secrétaire du Comité sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.

Il a décidé de tenir cette conférence dans la première quinzaine du mois de novembre 2001 à une date à déterminer et s'est félicité de la disponibilité réaffirmée du Gouvernement de la République démocratique du Congo d'accueillir cette rencontre à Kinshasa.

Mandat a été donné au Bureau, au secrétariat et au Gouvernement de la République démocratique du Congo de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation effective de cette Conférence.

## **X. Examen du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif**

Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution sur ses activités qui sera soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il a recommandé à tous les pays membres de prendre attache avec leurs missions permanentes auprès de l'ONU à New York pour qu'elles apportent un soutien actif à l'adoption de ce projet de résolution.

## **XI. Programme de travail du Comité pour 2001-2002**

- Conférence sous régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés (Kinshasa, novembre 2001, date à préciser);
- Rencontre regroupant les chefs d'état-major afin de repenser l'exercice Biyongho 98 (Libreville, octobre 2001, date à préciser);
- Séminaire de haut niveau sur l'organisation et le fonctionnement du Mécanisme d'alerte rapide (Yaoundé, date à préciser);
- Dix septième réunion ministérielle du Comité (Kinshasa, mars 2002, date à préciser);
- Dix huitième réunion ministérielle du Comité (Bangui, date à préciser);
- Réunion d'experts sur la création d'un réseau de femmes sur la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique centrale (Malabo, date à préciser).

## **XII. Date de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa dix-septième réunion ministérielle à Kinshasa dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2002, à une date à préciser.

### **XIII. Divers**

Afin d'apporter un souffle nouveau au déroulement de ses réunions, le Comité a décidé que la revue de la situation géopolitique et de la sécurité en Afrique centrale soit désormais préparée par le secrétariat du Comité, afin de susciter des réactions et des discussions encore plus franches.

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements au Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. le général major Joseph Kabila, au Gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 17 août 2001

---